

L'Atelier
Nicole Magnin, Branson

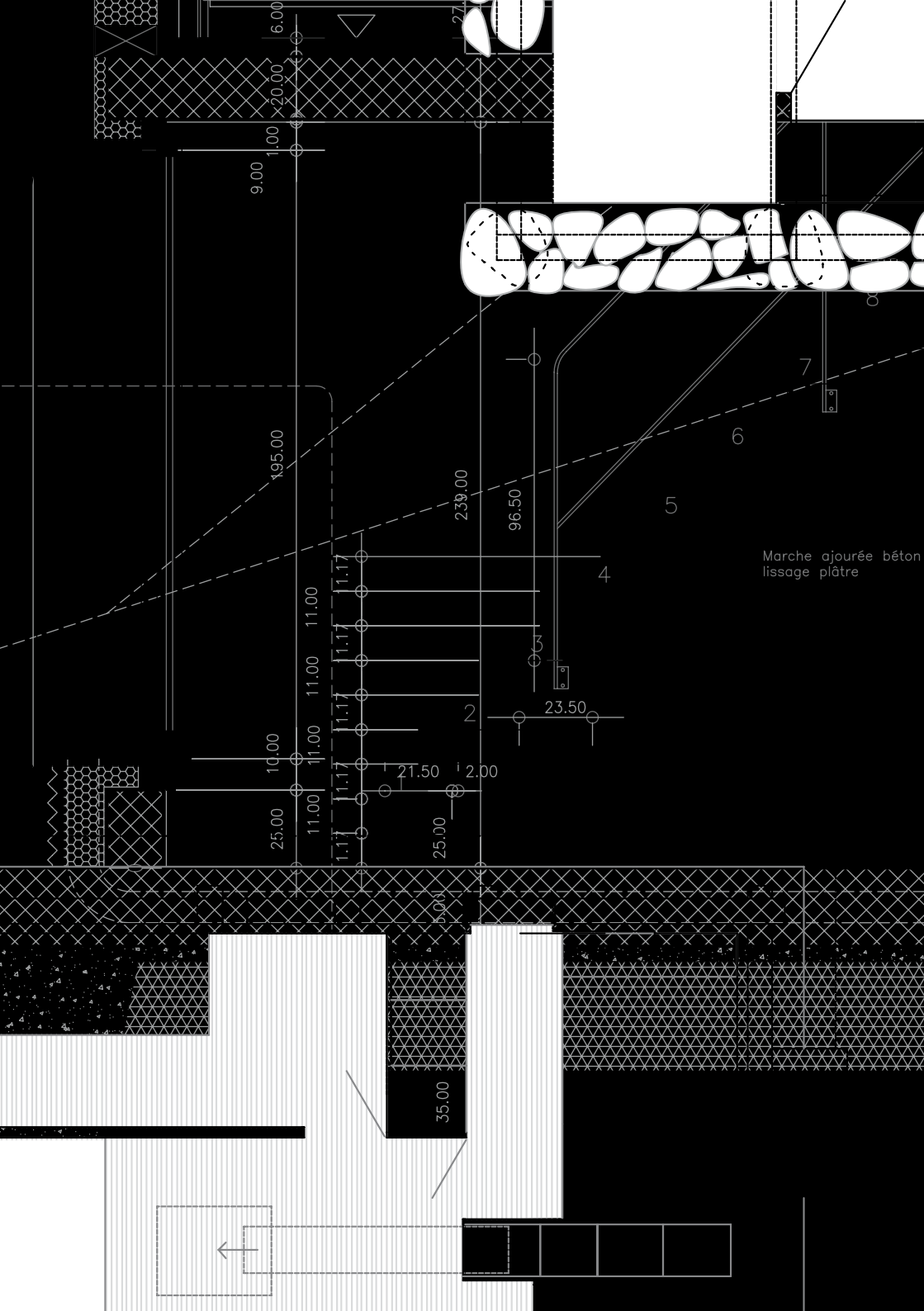
Prix de section 2009



PATRIMOINE SUISSE
SECTION DU VALAIS ROMAND

PRIX 2009





Marche ajourée béton
lissage plâtre

9.00

6.00

20.90

1.00

195.00

10.00

25.00

11.00

11.00

11.00

11.00

1.17

1.17

1.17

1.17

1.17

1.17

21.50

25.00

5.00

35.00

2

2.00

25.00

5.00

35.00

23.50

96.50

239.00

27.70

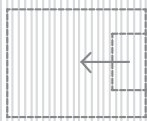
4

5

6

7

8



PATRIMOINE SUISSE – SECTION VALAIS ROMAND

PRIX 2009

REMERCIEMENTS

Nous remercions les maîtres d'ouvrage de nous avoir ouverts leur porte ainsi que les architectes pour leur disponibilité et leurs explications.

PRÉFACE DU PRÉSIDENT DE LA SECTION

RAFAEL MATOS-WASEM

Je suis heureux de pouvoir rédiger cette brève préface sur un ton léger et badin, quoique aussi positif et un brin critique. Nous sommes pour une fois fort éloignés des oppositions, recours, diatribes contre les mégaprojets touristiques et autres tentatives de défense du patrimoine bâti se soldant trop souvent sur de douloureux échecs. Dans cette belle brochure commise par une Commission du prix convaincue par ses objectifs et passionnée par le travail qu'elle accomplit, il est question de défense et de mise en valeur du patrimoine valaisan pour nous tous et pour les générations à venir. Le prix de cette année célèbre les efforts précieux et louables déployés par bon nombre d'architectes qui s'attachent à redonner une nouvelle jeunesse à des constructions rurales ou villageoises du Valais romand tout en respectant leur substance et l'esprit de leurs bâtisseurs. Conjointement avec les maîtres d'ouvrage, ils réinterprètent le bâti existant, souvent délaissé, voire fortement dégradé, tout en respectant l'architecture vernaculaire de jadis. Les concepteurs dont il est question dans cette publication ont su allier au mieux tradition et modernité pour le plaisir de nos yeux et le confort de ses occupants. Qui plus est, leurs efforts ont permis de conserver un bâti fortement ancré aux lieux d'attache respectifs et organiquement relié à son environnement, qu'il soit naturel ou transformé par le travail de l'Homme. De telles démarches ne sont pas nécessairement hors de portée, financièrement parlant, comme nous le prouve à merveille le projet primé cette année. Quelques idées de génie, pas trop onéreuses, ont permis non seulement de sauver mais aussi de donner un nouvel élan à une grange-écurie promise à être livrée au rouleau-compresseur du processus de « destruction créatrice », pour reprendre l'expression de l'économiste autrichien Joseph Schumpeter.

TABLE DES MATIÈRES

9

BRANSON – LAURÉAT DU PRIX

**TRANSFORMATION
D'UNE GRANGE À BRANSON
– GRANGE 2 –**

> MICHEL VOILLAT, ARCHITECTE EPF

18

SARREYER

**TRANSFORMATION
D'UNE GRANGE À SARREYER,
VAL DE BAGNES**

> *ar.id* ARCHITECTES

24

EISON

**MAYEN À EISON, VAL D'HÉRENS
TRANSFORMATION
D'UNE GRANGE
EN MAISON DE WEEK-END**

> PERSONENI RAFFAELE SCHÄRER ARCHITECTES

30

LE DIABLAY

**RÉNOVATION DU CHALET
« DIABLAY DÉ »,
VAL DE BAGNES**

> GROUP8, ARCHITECTES ASSOCIÉS

La réhabilitation de bâtisses traditionnelles, comme celles qui sont dépeintes ici, contribue sans nul doute à la sauvegarde du patrimoine, ainsi qu'à la préservation de paysages villageois ou ruraux de qualité. Ces opérations peuvent également contribuer, mais seulement jusqu'à un certain point, à endiguer le mitage du territoire, autrement dit l'étalement sans bornes des périphéries urbaines jusque dans les recoins les plus éloignés des noyaux métropolitains. Les citoyens en mal de nature n'ont pas nécessairement besoin de s'offrir des constructions ex nihilo pour trouver leur bonheur. Des dépendances agricoles transformées de manière sensible et contemporaine par des architectes de notre temps, telles que celles qui sont dépeintes dans les pages qui suivent, peuvent tout aussi bien faire l'affaire et ce de manière autrement plus durable. Le prix de notre section témoigne de notre volonté de susciter le débat et d'encourager des projets de qualité pouvant servir de source d'inspiration à bien d'autres acteurs. Il témoigne également de notre souci de montrer que la défense du patrimoine ne fait pas de nous foncièrement des « empêcheurs de tourner en rond » ou des « anti-bétonneurs patentés » ; nous savons être des interlocuteurs constructifs et portés vers l'avenir, mais d'un avenir certainement différent de celui claironné par d'aucuns. Au nom de la section Valais romand, je remercie les quatre concepteurs sélectionnés par la Commission du prix d'avoir contribué, chacun à sa manière, à la réflexion que nous jugeons ô combien nécessaire autour de la question de l'avenir des paysages alpins et de la viabilité des villages de montagne. J'imagine qu'il n'a point été aisé de départager les quatre finalistes retenus. C'est probablement la seule tâche ingrate à laquelle ses membres ont dû s'atteler. Foin de l'esprit chagrin et place à la fête à travers la description des quatre remarquables réalisations de cette édition du prix!

RAFAEL MATOS-WASEM

PRÉSIDENT DE LA SECTION VALAIS ROMAND
DE PATRIMOINE SUISSE

MOT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

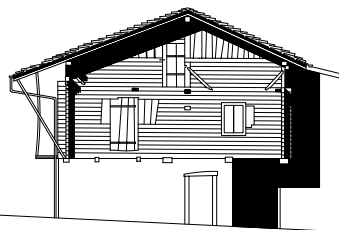
NICOLE MAGNIN

Petite, j'avais un rêve... Posséder une vieille bâtisse pour créer et inventer des mondes sans devoir ni ranger ni rendre de comptes à qui que ce soit. Un endroit privilégié, sorte de fabrique à rêves pour une enfant qui passait le plus clair de son temps à créer des histoires avec trois bouts de ficelles.

Adulte, j'ai un peu oublié ce rêve et je n'ai jamais recherché ce lieu. Lorsque je me suis installée dans le village de Branson, je passais tous les jours devant un raccard dont la façade toute rafistolée me racontait des histoires. Chaque regard posé sur elle faisait naître des questions. Quels événements a-t-il connu pour être dans cet état? Quelles vies a-t-il abritées? Quels rêves... quelles illusions? Cette collection d'interrogations et de suppositions ont tissé lentement des liens invisibles entre lui et moi. Lorsque j'ai appris la demande de démolition du raccard, l'idée de ne plus le voir me fut insupportable. A ce moment-là, mon rêve d'enfant est revenu en force et a occupé tout mon esprit. J'ai compris que le moment de le réaliser était peut-être arrivé.

Pour moi, il était très important de redonner Vie à cette bâtisse en respectant l'œuvre des anciens. Laisser voir et admirer ce qui avait été façonné péniblement par la main de l'homme. Redresser mais pas trop... laisser parler les formes existantes... assainir et

Messieurs...
j'espère que l'état apocalyptique
de l'Atelier ne vous gâchera
pas trop la vue architecturale
du bâtiment !!!
Bienvenue à l'Atelier...
Nicole M.



/ RELEVÉ – ÉLÉVATION SUD

reconstruire sans dénaturer l'esprit pour ajouter une autre page plus actuelle à son histoire. Pour ce faire, il fallait un architecte ingénieux et respectueux de l'existant et des maîtres d'œuvre à l'écoute des pulsations du bâtiment. Je pense que j'ai trouvé les « bonnes personnes ».

Au fur et à mesure des travaux, les langues des anciens du village se sont déliées. Chacun m'a aidé à reconstituer les pièces du passé et, aujourd'hui, je suis heureuse et fière d'y avoir déposé mon rêve d'enfant. La fabrique à rêves est née. Sa porte est grande ouverte pour ceux et celles qui désirent y passer un moment en compagnie de leur créativité. Son nom : *L' Atelier!*

NICOLE MAGNIN

LAURÉATE DU PRIX DE SECTION 2009

TRANSFORMATION D'UNE GRANGE À BRANSON — GRANGE 2 —

MICHEL VOILLAT, ARCHITECTE EPF

Le contexte de la réalisation de cet objet est un peu particulier ; le maître de l'ouvrage a transformé une grange-écurie en habitation en 1986-87, quelque peu en contrebas de celui-ci, à moins de 100 m.

Cette première grange-écurie, très étroite et très longue, environ 17,0 sur 4,30 m se développe sur trois niveaux et totalise moins de 100 m² habitables, sans aucune possibilité de rangement ni cave, où la pompe à chaleur a déjà dû être installée en extérieur.

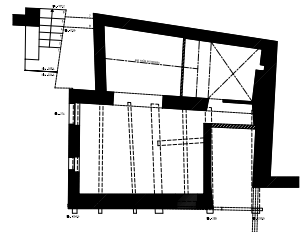
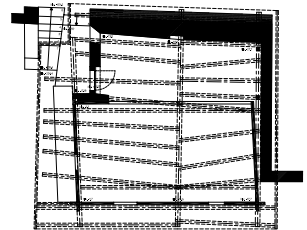
Après quelques années, le propriétaire se retrouve à l'étroit en ses murs et se met à la recherche d'un bien à proximité immédiate.

L'ancienne propriétaire de l'objet en référence — *grange 2* — a été mise sous condition d'assainir et rendre salubre l'édifice. Elle est désireuse de le démolir.

La Commission des sites lui impose le maintien et la conservation de l'objet, certes très altéré, mais d'origine (18^e siècle). Agée, la propriétaire ne veut en aucun cas entamer un travail d'importance et propose donc l'objet à la vente.

Le bâtiment souffre de grands désordres statiques. Les deux faces de madriers correspondant aux façades Est et Ouest, s'affaissent latéralement de plus de 20 cm en direction de l'ouest. Les deux fermes principales de charpente à arbalétriers sont désarticulées et faussées suite à la création d'un trop important pan de toiture complémentaire en façade Ouest, déséquilibrant le tout, vraisemblablement à la suite de surcharges de neige importantes. Le mur arrière Nord en maçonnerie de moellons s'affaisse également de 20 cm en direction de l'aval.

Face à une telle situation, l'attitude qui prévaut généralement est que l'on démolisse et reconstruise l'objet. Il reste aussi



/ RELEVÉ — PLAN D'ÉTAGE

/ RELEVÉ — PLAN DU SOUBASSEMENT



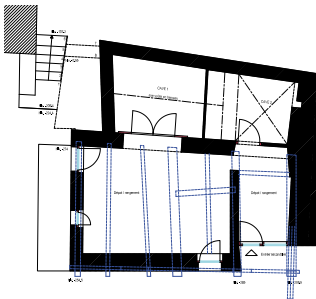
/ÉTAT DE LA FAÇADE SUD AVANT INTERVENTION

difficile de faire admettre une conservation-restauration des structures auprès des corps de métier. Un ingénieur spécialisé dans la restructuration de monuments historiques – Jean-Marc Glauser – est contacté. Nous avons déjà collaboré à plusieurs reprises et apprécié son intelligence de l’art. Il constate l’ampleur des déformations et confirme néanmoins que des possibilités existent de corriger et conserver la substance d’origine.

La priorité est donnée à la grande façade pignon de maçonnerie de mœllons borgne en amont. Il est décidé, selon la proposition de l’ingénieur, de réaliser une « dalle » de bois massif cerclée de profilés métalliques afin de réduire de moitié la hauteur du pan de mur tombant et de le contreventer en quelque sorte. Une mezzanine « statique » est ainsi proposée au maître de l’ouvrage.

A l’étage, environ les deux tiers du mur sont démolis et reconstruits selon le même modèle avec les matériaux issus du cru. A partir de ce moment la charpente de toiture a pu être redressée et les faces de madriers remises d’aplomb. Tout le reste en découle... et poursuit un cursus très usuel.

Des contacts préalables ont cependant été entrepris avec la Commission des sites, très désireuse de sauvegarder ce témoin remarquable dans un lieu aujourd’hui en déliquescence. Le maintien de l’objet permet d’établir un point fort sur le parcours, en contrepoint de la petite chapelle dédiée à saint Ours et restaurée quelques années auparavant. Le maintien des façades d’origine constitue une condition primordiale, ce qui semble aller de soi, c’est-à-dire la conservation de la finesse des avant-toits avec débordement des dalles, les madriers de mélèze restaurés et nettoyés, les enduits à la chaux et façon « pietra rasa »...


 /PLAN DU SOUBASSEMENT
PROJET DE TRANSFORMATION

Face aux différentes ouvertures fonctionnelles, créées pour répondre à l’évolution des besoins diachroniques, dans l’élévation principale en madriers, face aux formes très particulières des baies et de leur petite histoire racontée à travers cet élément architectural, il est décidé de considérer cette façade principale comme inviolable. Même l’apport de cadres de fenêtres nouvelles serait de trop en regard de ces ouvertures qui n’en ont jamais connus. Seuls, au cours des besoins de cet édifice modeste, des volets rustiques ont été rapportés dans le plan de la façade.

Il est donc décidé de reporter la fermeture de l'enveloppe vitrée en retrait de la façade, de 70 cm environ, par la création d'une coursive. Ce dernier élément présente ainsi une distanciation respectueuse de l'objet-pignon à restaurer.

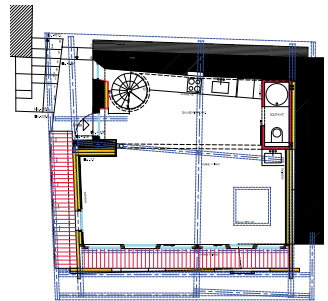
Celle-ci permet aussi de percevoir la façade intrinsèquement, sans aucun rajout, ce aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur. L'espace voulu et maintenu en double hauteur comme l'était la grange, en rapport avec la paroi vitrée, permet une activité de séjour et/ou d'atelier.

Au Nord de l'édifice, sous la mezzanine, adossé au mur d'amont qui a conservé son fruit tombant, sont regroupées des activités de service -cuisinette, WC, rangement- et l'escalier en colimaçon. Celui-ci permet l'accès au niveau supérieur ouvert. Sous le toit s'inscrit correctement une chambre à coucher. Condition sine qua non, l'objet a été réalisé dans un cadre très strict d'économie budgétaire, rédhibitoire en regard de la faisabilité de l'opération. Nombre de décisions s'y rapportent, notamment en ce qui concerne les aménagements intérieurs et techniques souvent très élémentaires –cuisine et calorifère de grandes maisons de la distribution en «kit» nordiques (!). Par contre, il n'a été fait aucune concession à l'assainissement structurel de l'enveloppe, à la qualité de son isolation thermique, à la confection d'une toiture en ardoises, ce qui, dans ce contexte constitue un luxe, il est vrai partiellement compensé par des subventions cantonales. Un certain nombre de petites interventions ont été réalisées directement par le maître de l'ouvrage, enduits du bloc sanitaire, garde-corps, etc. dans l'optique toujours de réduire drastiquement les coûts. La paroi en planches verticales aléatoires du tympan sommital de la façade aval, avec son crénelage d'orifices béants au-dessus de la façade en madriers a été remplacée par un dispositif de lames verticales, récupérées précisément du pignon, faisant claire-voie, perpendiculaire au plan de la façade, permettant une amenée de lumière substantielle et supprimant ainsi l'un des apports de lumière zénithale prévus dans la toiture. Le volume a ainsi été maintenu tel quel sans aucune modification de gabarit. Il s'agit d'une volonté première.

La grange reste ainsi un témoin exemplaire de l'architecture vernaculaire du lieu, création sans architecte, et produit d'une tradition constamment réadaptée. L'objet vaut par son inscription



/VUE EXTÉRIEURE À L'ÉTAT ACTUEL
MI-OCTOBRE 2009



/PLAN D'ÉTAGE
PROJET DE TRANSFORMATION

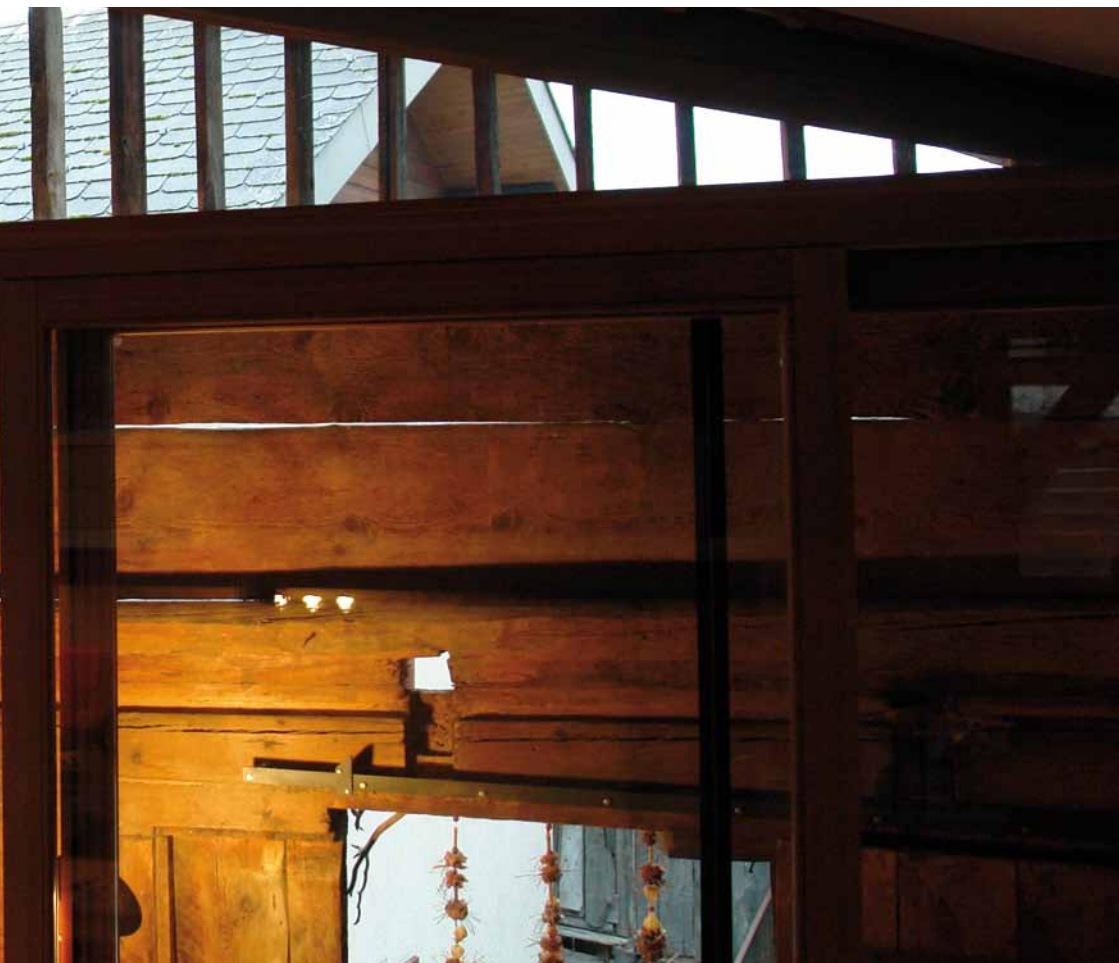


/DÉTAIL DE L'INTÉRIEUR DE LA FAÇADE SUD,
L'ATELIER SE TROUVE PROTÉGÉ DERRIÈRE UNE PEAU DE VERRE DONNANT CÔTÉ RUE SUR CE FIN ESPACE
DÉAMBULATOIRE QUI PERMET UNE SORTIE DE VISION DE MARIONNETISTE AVEC LES PASSANTS ET LA VIE
QUI FILE JUSTE AU DESSOUS DANS LA RUE DU VILLAGE

dans un site autrefois homogène. Il participe cependant encore clairement à la composition et au caractère de ce lieu –genius loci. Sa valeur intrinsèque est remarquable par sa simplicité, son authenticité et sa très grande typicité.

L'exercice ainsi réalisé permet de démontrer que ces objets ont une âme, qu'il vaut la peine de conserver et surtout que l'on peut le faire à condition de ne pas surcharger le programme. Selon la formule consacrée, le programme doit s'adapter à l'objet et non pas l'inverse.

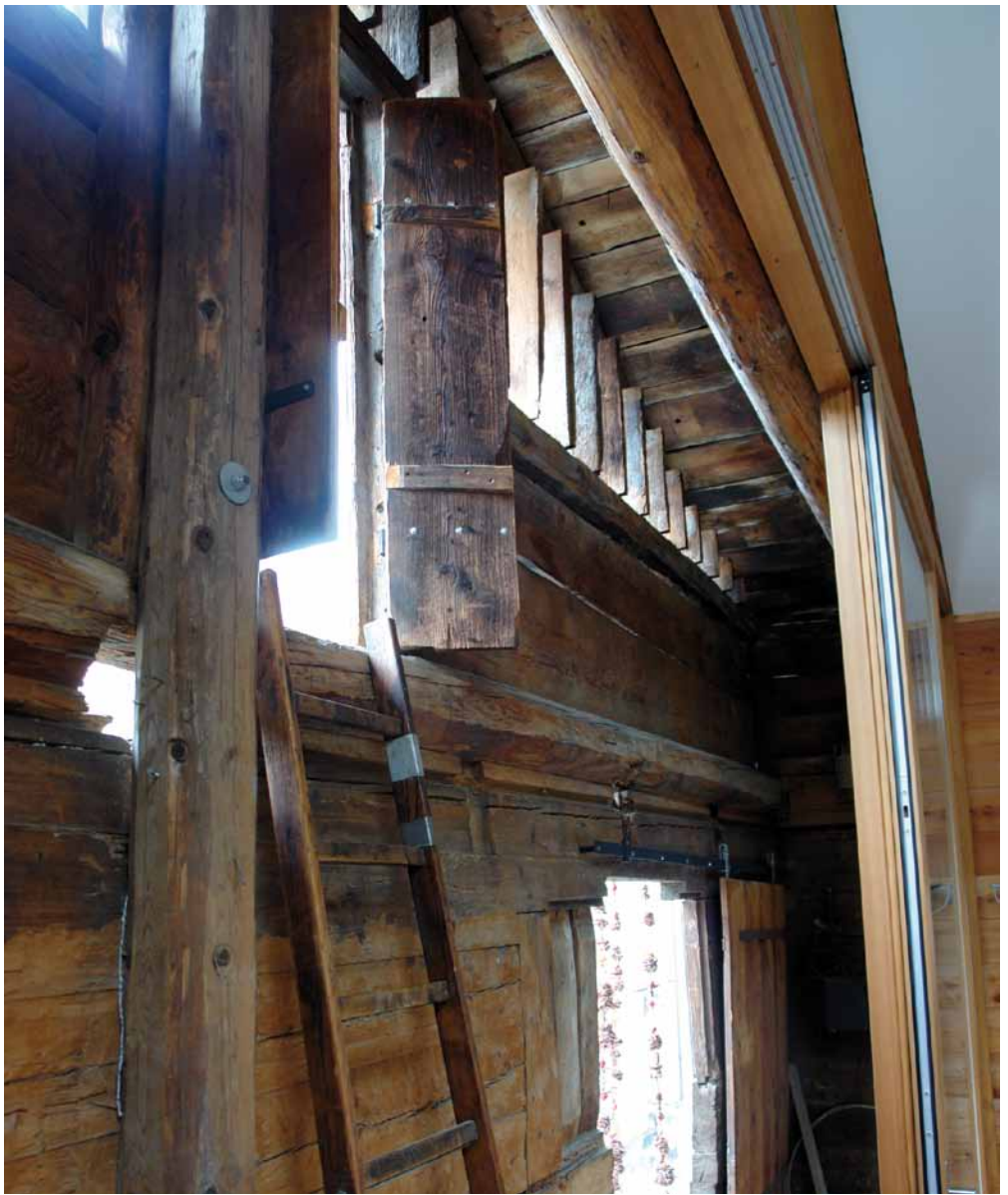
Sans la Commission des sites qui a su imposer et empêcher la destruction de l'objet, celui-ci aujourd'hui ne serait plus. La collaboration avec elle a été fructueuse et riche d'enseignements. Il nous faut aussi remercier le maître de l'ouvrage



qui a su écouter son architecte et lui faire totalement confiance.

L'objet hésite quelque peu entre restauration et conservation d'une ruine. Réhabilitée ou non? Aujourd'hui quelques indices peu apparents à première lecture, permettent de comprendre ce qui s'est déroulé ici en 2005.

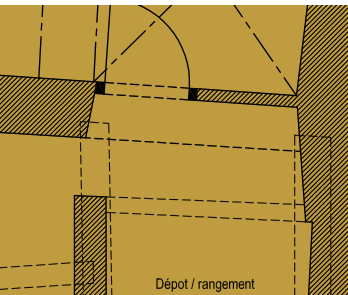
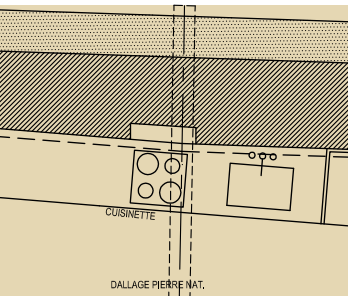
MICHEL VOILLAT, ARCHITECTE
MARTIGNY, LE 10 JUILLET 2009



/DÉTAILS DE LA COURSIVE INTÉRIEURE
DE LA FAÇADE SUD



MOT DE LA COMMISSION DU PRIX 2009



La grange se trouve dans le hameau viticole de Branson, site d'importance nationale, sur le coteau au milieu du vignoble.

A mi-hauteur, à l'abri des crues du Rhône, le village n'était occupé que de manière temporaire, lorsque les forains, Bagnards et Entremontais, descendaient de leur vallée pour entretenir leurs vignes ou pour les vendanger. Aussi le tissu d'origine ne se composait-il, à de rares exceptions près, que de mazots. Ceux-ci se transformèrent peu à peu en habitations, la plupart étant agrandis et souvent complétés par des dépendances en madriers.

Le village s'était développé le long de la rue. La majorité des constructions, surtout les plus anciennes, présentaient leur pignon face à la plaine et au soleil.

Bien qu'essentiellement habité par les forains, quelques familles résidaient cependant à l'année dans le village. Il en reste encore des traces comme quelques maisons villageoises et des granges.

Notre objet se trouve au cœur du vieux tissu villageois, le long de la rue. Sa position sur le parcours permet de marquer un point fort et donner un contrepoids à la petite chapelle située en aval.

Le respect du caractère d'origine du bâtiment, tant d'un point de vue de la façade que de la typologie, sont les conditions préexistantes à cette restauration.

Grâce au maintien de la façade d'origine — la finesse des avant-toits, les percements dans l'enveloppe en bois gardés tels quels sans ajouts de cadres ou fenêtres, le socle enduit à la chaux — rien ne laisse supposer une intervention.

Pour répondre à l'évolution des besoins du programme d'un espace devenu habitable dans un contexte dense où proximité

/BRANSON — GRANGE 2 —
DÉTAILS DE PLANS D'EXÉCUTION

et intimité doivent cohabiter, le parti choisi a permis de répondre à toutes ces conditions grâce au choix de la typologie.

La double hauteur de la grange est reconnue et conservée : un vitrage en retrait de l'enveloppe dégage une course d'où vient la lumière, l'espace intermédiaire entre l'enveloppe de bois et la peau de verre donne l'intimité nécessaire pour que son habitante ne soit pas dérangée par la rue. La perception intrinsèque de la façade et du volume sont les grandes qualités de cette intervention.

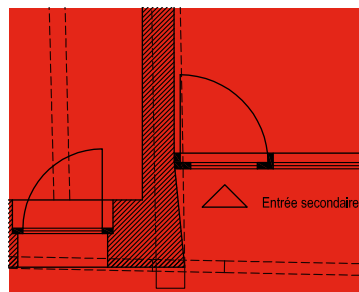
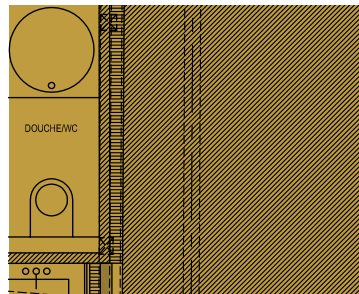
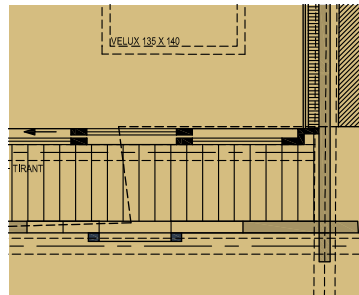
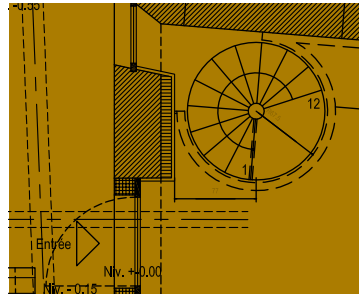
L'essence même du bâtiment est sauvegardée : on est bien dans une grange !

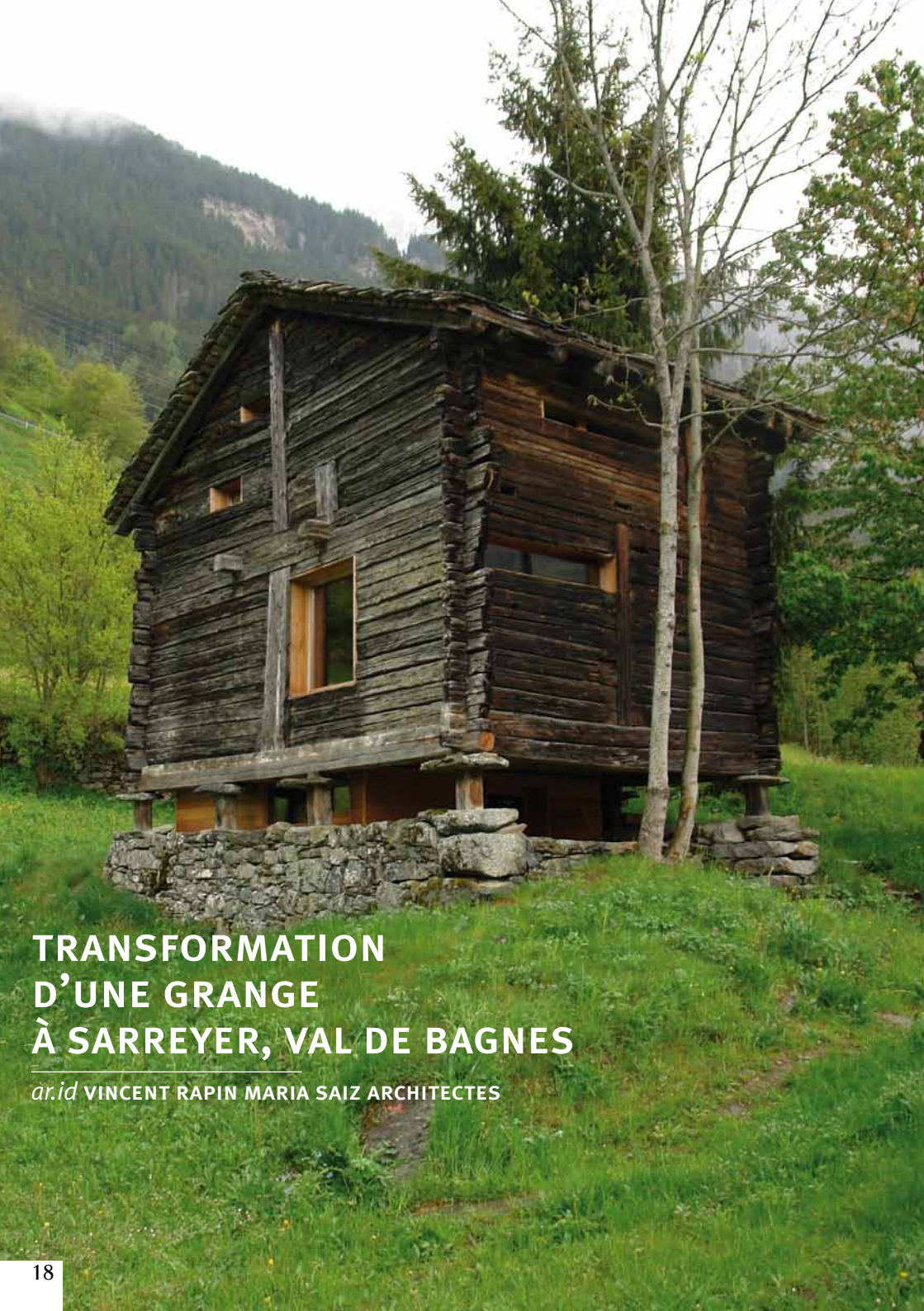
La commission du prix salue cette intervention très soignée et intégrée, menée avec beaucoup de rigueur, modestie et respect pour le bâtiment.

L'architecte a su se mettre au service du bâtiment et a su en retirer le meilleur de sa substance.

LA COMMISSION DU PRIX DE SECTION 2009

PATRIMOINE SUISSE – SECTION VALAIS ROMAND
SION, OCTOBRE 2009





TRANSFORMATION D'UNE GRANGE À SARREYER, VAL DE BAGNES

ar.id VINCENT RAPIN MARIA SAIZ ARCHITECTES

PAGE DE GAUCHE :

/ÉTAT AU 12.05.2009 APRÈS TRANSFORMATION

Situé dans le haut val de Bagnes, la construction de cette grange, érigée de madriers récupérés, date du début du 19^e siècle.

Comme un bernard-l'hermite, le projet se loge dans cette coquille abandonnée, dont la peau brûlée par le soleil contraste avec les surfaces lisses et douces du mélèze à l'intérieur.

La grange de Sarreyer montre clairement les signes d'une construction réalisée avec des madriers de récupération puis maintes fois transformée pour s'adapter à l'évolution des besoins des usagers.

La réhabilitation fut envisagée avec le même pragmatisme, assumant les nouveaux besoins générés par le changement d'affectation.

La « machine » à chauffer se montre, faisant référence aux souffleries installées par les paysans du 20^e siècle pour sécher le foin et donc au passé rural du bâtiment ; l'ancienne porte de grange est transformée en baie coulissante ; le trou du chasseur s'agrandit pour devenir un tableau sur les Dents du Midi ; les autres ouvertures, celles des petits espaces, sont des percements horizontaux, d'une hauteur de madrier, réduites au minimum.

Au rez inférieur, les $\frac{2}{3}$ de la surface sont utilisés pour y aménager l'entrée-vestiaire, les w-c et la salle de bain ainsi qu'un petit local technique. Le $\frac{1}{3}$ restant constitue un porche d'entrée, un abri pour le bois, un espace intermédiaire entre le dedans et le dehors.



/ÉTAT AVANT TRANSFORMATION
DEUX VUES DE LA GRANGE DE SARREYER
DANS SON ENVIRONNEMENT, HIVER 2007

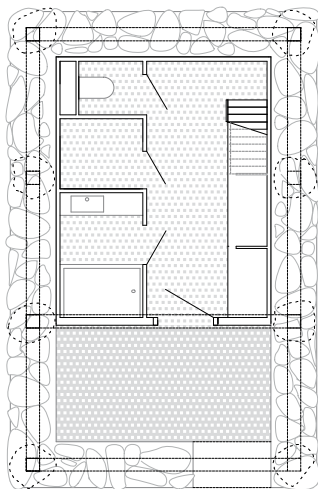
/ARCHITECTES : © AR.ID ARCHITECTES
RÉALISATION : 2008 - 2009



/SALLE DE BAIN



/ESPACE DE VIE



/SOUBASSEMENT

Au rez supérieur, un seul espace, de 6,20 x 3,60 mètres pour une hauteur sous plafond de 2,18 mètres. C'est la pièce à vivre, avec cheminée, cuisine et vues sur la vallée.

Sous le toit, les couchages pour 6 personnes sont organisés à l'image de cabines de bateau.

Les trois niveaux sont connectés par un escalier, raide mais confortable. L'entier de l'aménagement intérieur est réalisé en mélèze.

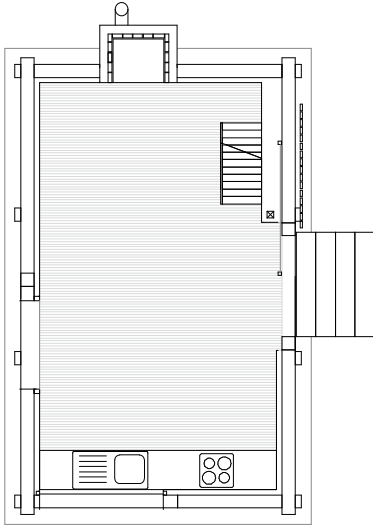
VINCENT RAPIN
MARIA SAIZ



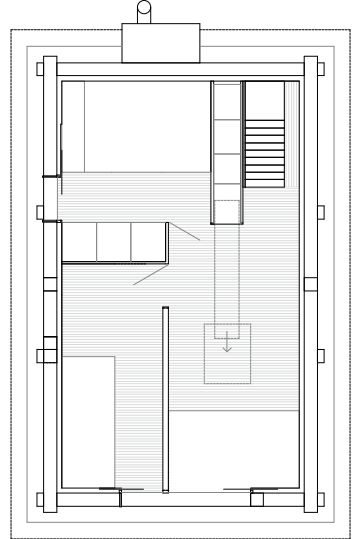
/CHAMBRE À COUCHER



/1^{ER} ÉTAGE



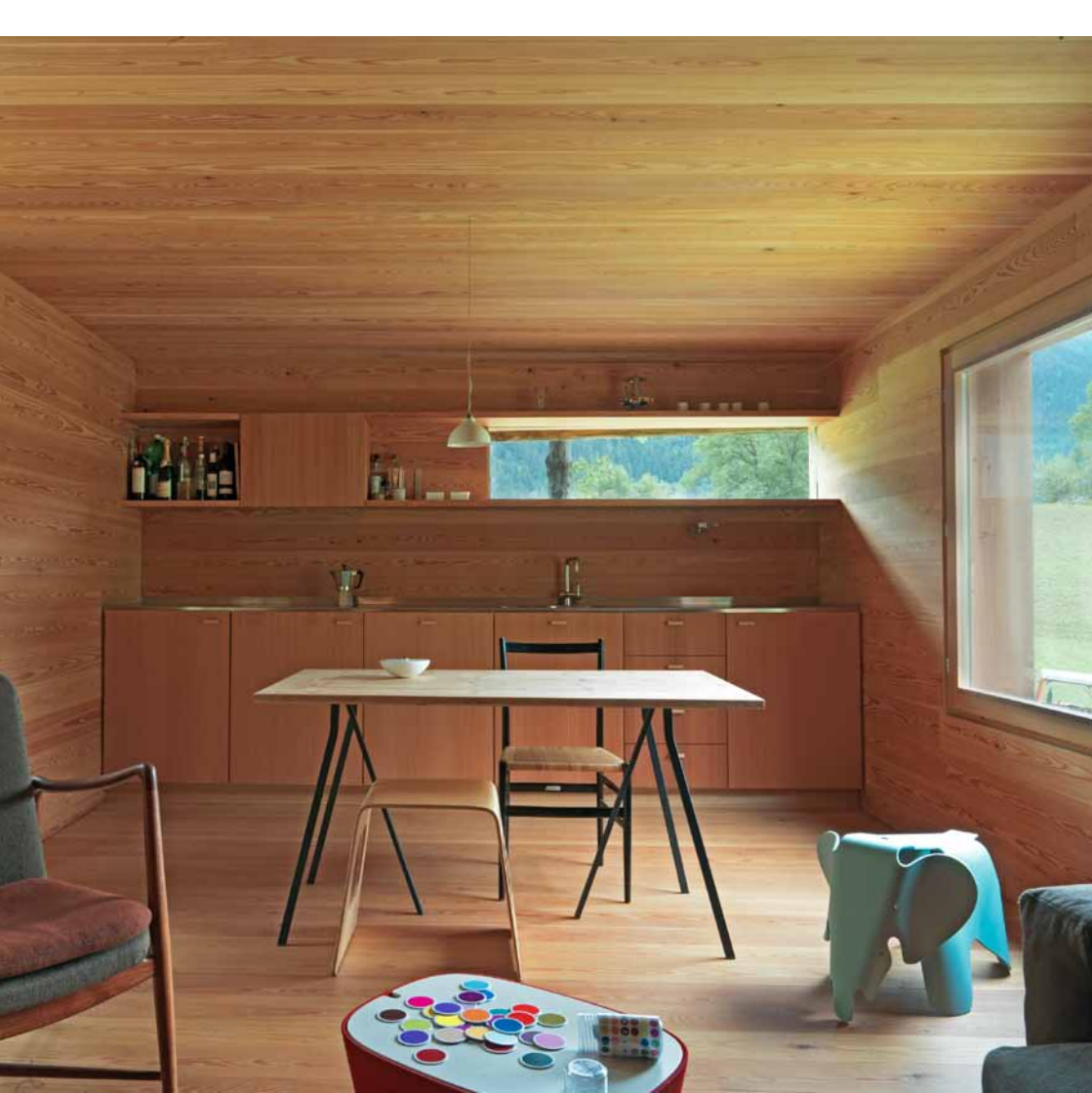
/REZ



/1^{ER} ÉTAGE



/ DÉTAIL DE LA FAÇADE



/ESPACE DE VIE

MAYEN À EISON, VAL D'HÉRENS TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN MAISON DE WEEK-END

PERSONENI RAFFAELE SCHÄRER
ARCHITECTES

/ÉTAT DES LIEUX EN AVRIL 2009
APRÈS TRANSFORMATION



/SITUATION | PANORAMA

STRATÉGIE DE PROJET

La grange se trouve à une altitude de 1850 m, dans le Val d'Hérens. Sa transformation en maison de week-end révèle plusieurs réalités simultanées: la valeur paysagère de ces constructions largement répandues en Valais n'est plus à démontrer, ce statut collectif l'emporte souvent sur la qualité individuelle de l'objet. Le lieu de villégiature ensuite; l'aller au chalet et la transhumance hebdomadaire qu'il implique avec le risque de contaminer, au fil des allers et retours incessants l'identité des destinations: l'improbable véhicule tout-terrain en ville et l'inévitable enchaînement garage et mur de soutènement devant le chalet. La montagne n'est plus, et depuis longtemps, naturelle et sauvage, de même que la ville est rarement urbaine.



/ÉTAT DES LIEUX AU 1.12.2005
AVANT INTERVENTION

Le projet assume ces différentes réalités successives et tend à les sublimer. A l'intérieur, pas de pittoresque, mais la protection d'un lieu sec et chauffé. La vue est le seul tableau. Le sol est en béton poncé de provenance locale. On se chauffe et on cuisine au bois. L'électricité provient de panneaux solaires. A l'extérieur, les signes de vie contemporaine sont absents, l'herbe vient jusqu'aux murs, pas de barrières pour clore le terrain, la ligne téléphonique a été enterrée et les quelques ouvertures sont occultées en l'absence des occupants.

DISPOSITION ET CONSTRUCTION

La maison est constituée de deux enveloppes successives: la première, en madriers et pierre, en contient une deuxième, indépendante de la première sur les plans statique et thermique.



/ESPACE CUISINE



/SÉJOUR – CHEMINÉE



/RANGEMENTS | REZ SUPÉRIEUR

L'espace interstitiel entre les deux enveloppes permet de ventiler les vieux madriers et de les tenir à l'écart des différences de température conséquentes à l'habitation. Suivant la logique d'autonomie des deux structures, la géométrie irrégulière de l'assemblage des madriers n'est pas reportée à l'intérieur. Les fonctions de représentation et d'usage sont séparées et attribuées aux enveloppes extérieure et intérieure.

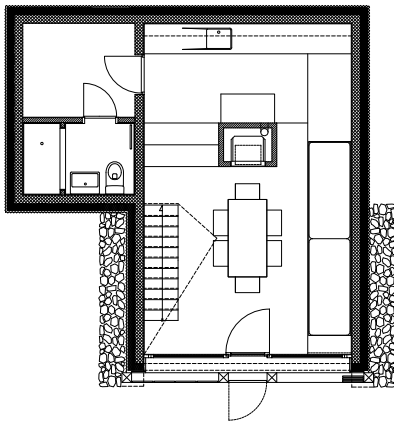
Les deux constructions concordent aux ouvertures, maintenues aux emplacements de l'ancienne porte de grange à l'étage, et à l'ancienne entrée de l'écurie au rez-de-chaussée. De part et d'autre de cette dernière, des baies ont été créées dans la partie non porteuse de l'enveloppe en madriers. A l'étage, la fenêtre intérieure dépasse largement des limites de la porte de grange. Se glissant derrière les madriers existants – invisible de l'extérieur, elle fait profiter l'intérieur de plus de lumière.

Afin d'obtenir des espaces généreux malgré un volume à disposition restreint, ce dernier a été divisé le moins possible : pas de chambres séparées, mais un dortoir lié au séjour-cuisine par une grande ouverture dans la dalle qui, en plus de recevoir l'escalier, conduit la lumière du soir à l'étage inférieur.

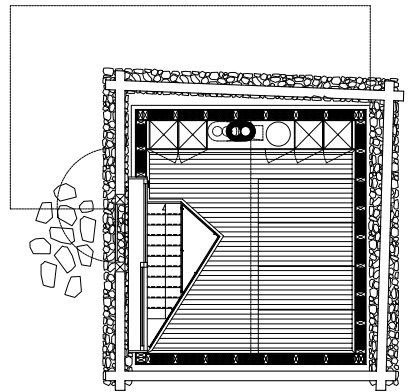


/VERS LA CUISINE | REZ

/ESCALIER



/PLAN D'ÉTAGE — REZ INFÉRIEUR
PROJET DE TRANSFORMATION



/PLAN D'ÉTAGE — REZ SUPÉRIEUR
PROJET DE TRANSFORMATION



/DÉTAIL DE LA FAÇADE OUEST APRÈS INTERVENTION



/SÉJOUR | REZ



DIABLAY DÈ

/ÉTAT DES LIEUX AU 21.06.2007
DÉTAIL DU SOUBASSEMENT ET DE
L'ENTRÉE EN AVAL APRÈS TRAVAUX

RÉNOVATION DU CHALET « DIABLAY DÉ », VAL DE BAGNES

GROUP8

L'intervention sur le chalet «Diablay Dé» dans la vallée de Bagnes, consistait dans un premier temps à restaurer la galerie du 1^{er} étage, utilisée initialement pour stocker le foin et à la rendre praticable pour jouir de la vue de la vallée. Cette première transformation a été réalisée au moyen d'une galerie en acier montée en atelier et déposée en grue in situ. Celle-ci est posée en équilibre d'une part sur le mur de pierre existant et d'autre part sur un poteau, flottant dans le paysage.

Dans un deuxième temps, nous avons complété notre première intrusion dans ce paysage par un aménagement extérieur et une réaffectation de la pièce semi-enterrée – anciennement utilisée pour les animaux – en chambre d'amis. Les aménagements extérieurs comportent l'adjonction d'un escalier en béton brut gérant l'accès au niveau intermédiaire, la consolidation du mur de pierre existant et la restructuration de la végétation des abords existants.

Le changement d'affectation de la pièce inférieure, en une chambre équipée, fonctionne comme pièce à recevoir. Toutes fonctions regroupées dans une pièce unique, profitant ainsi du cadrage sur le paysage. Les ouvertures apparaissent sur l'extérieur, dans le mur en pierre comme des boîtes en bois, donnant à voir la nature, monolithe, de l'intérieur.

Ces interventions ont été pensées comme des adjonctions ou transformations d'éléments singuliers (forme et matière) réactivant la nature existante du « Diabay Dé ».

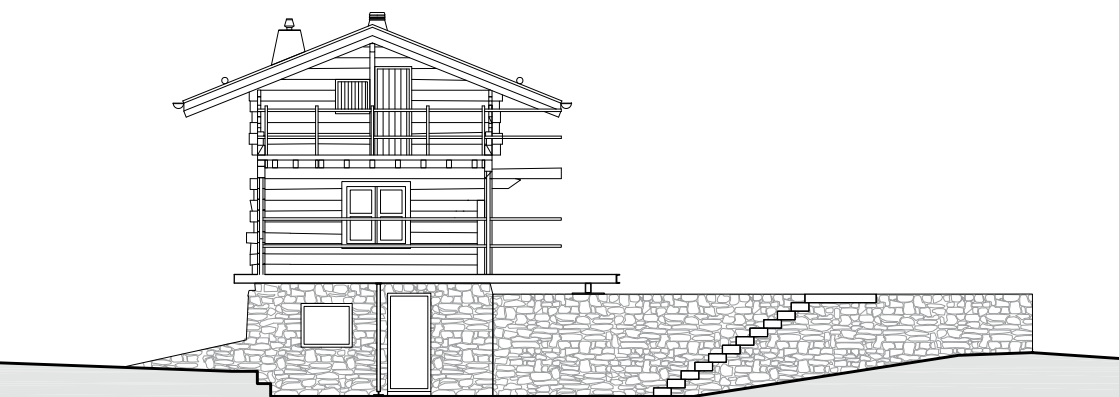


/ÉTAT AVANT DÉBUT DES TRAVAUX

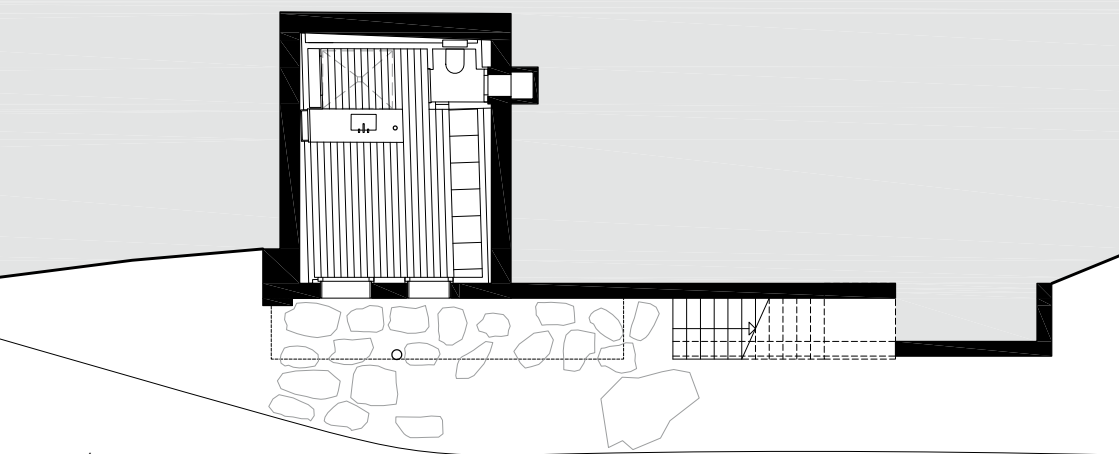
/DEUX VUES ANCIENNES DU TOÛT EN BARDEAUX ET DE LA FAÇADE AVANT (SUD-OUEST) PRISES DURANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU BÂTI ET DE LA TOITURE PAR LES PROPRIÉTAIRES DURANT L'AUTOMNE 1994



/DÉTAIL DE LA FAÇADE SUD APRÈS INTERVENTION | SOUBASSEMENT ET ENTABLEMENT



/ÉLÉVATION SUD
PROJET DE TRANSFORMATION



/PLAN - REZ INFÉRIEUR
PROJET DE TRANSFORMATION

IMPRESSUM

RÉCIPIENDAIRES DU PRIX 2009

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M^{me} Nicole Magnin, Branson

ARCHITECTE :

Michel Voillat, Martigny

COMPOSITION

DE LA COMMISSION DU PRIX 2009

PRÉSIDENT :

Michel Troillet, architecte

MEMBRES :

Laura Bottiglieri, historienne de l'art

Christophe Lugon-Moulin, architecte

Laurence de Preux, architecte

Magali Reichenbach, guide du patrimoine

Christophe Valentini, architecte

RESPONSABLE D'ÉDITION

Patrimoine suisse, Section Valais romand
Rue de la Lombardie 10, 1950 Sion
www.patrimoinesusse.ch

CONCEPTION GRAPHIQUE

bleu ciel ☁ | Sébastien Bille, Sierre

IMPRESSION

Schmid Imprimeurs SA, Sion

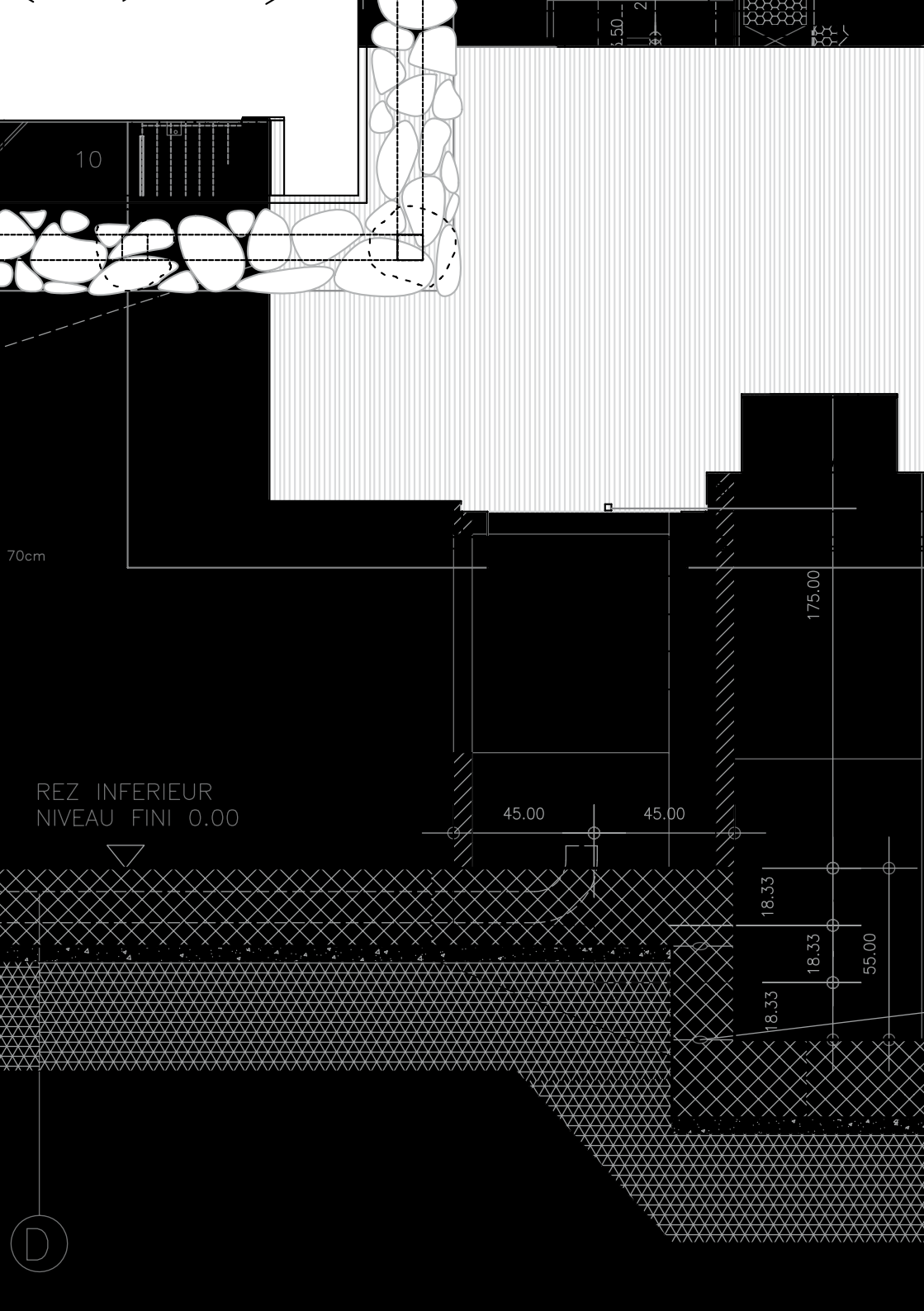
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Tonatiuh Ambrosetti, pages 26 (à g. et au centre), 26-27 (ds le pli),
27 (au centre) et 28 (à g.) | Alain Bron, page 25 |
Group8 architectes associés, pages 30, 31 et 32-33 |
Marcos della Paolera, pages 20 (à dr.) et 22-23 (à dr.) |
Patrimoine suisse – comité de la Section Valais romand,
pages 18, 20 et 21 | Personeni Raffaele Schärer architectes,
pages 24, 27 (à dr.) et 28-29 (à dr.) | Joel Tettamanti, page 23 |
Michel Troillet, page 15 | Christophe Valentini, 1^{ère} et 4^{ème}
de couverture et pages 10, 11, 12-13 et 14.

SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE SUISSE
HEIMATSCHUTZ SVIZZERA
PROTECCIUN DA LA PATRIA



Avec le soutien de la
 Loterie Romande





/LAURÉAT DU PRIX DE SECTION 2009 /// > TRANSFORMATION D'UNE GRANGE À BRANSON – GRANGE 2 –
/DETAIL DE LA COURSE INTERIEURE
/MAÎTRE D'OUVRAGE : NICOLE MAGNIN, BRANSON
/ARCHITECTE : MICHEL VOILLAT, MARTIGNY
/RÉALISATION : 2008